

DQ-27 – QUES119

Date : 12 janvier 2007



QUESTION

« En analysant les données détaillées, on remarque qu'il n'y a pas de différence notable entre les capacités des navires naviguant entre le détroit de Cabot et Québec » (Ref Annexe F2, Page 11 Q1. premier paragraphe)

Compte tenu que la figure 3.4 fait la démonstration que les navires de 20000-49999 TPL sont majoritaires en fréquence et dépassent de plus de 50 % la deuxième classe en tonnage qui suit en fréquence, il y aurait lieu d'éclairer ce passage et en dégager les conclusions appropriées.

RÉPONSE

L'analyse du trafic sur le Saint-Laurent dans l'analyse des risques maritimes (Étude d'impact, Tome 3, Volume 2, Annexe F-2) est basée sur des données indiquant la répartition du trafic maritime pour les différentes classes de capacité pour différents points entre le détroit de Cabot et le port de Québec.

La répartition des différents navires dans les classes de capacité indiquées à la figure 3.4 est sensiblement la même, qu'on regarde les navires franchissant le détroit de Cabot, passant au droit de Matane ou arrivant au port de Québec. De même, cette répartition est sensiblement la même au cours de l'année.

Par exemple, le pourcentage de navire de 20000 à 49999 TPL (pourcentage par rapport au nombre total de navires passant en un endroit donné) est le même au détroit de Cabot, au droit de Matane ou à l'arrivée au port de Québec.

Pour être plus précis, la phrase citée dans la question aurait pu être rédigée ainsi :

« En analysant les données détaillées, on remarque que la distribution des capacités des navires est sensiblement la même dans les différentes sections de la voie maritime entre le détroit de Cabot et le port de Québec. »